

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-214_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°214/2021

Objet : Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 4 novembre 2021

Le Président présente le procès-verbal du Conseil Communautaire du 4 novembre 2021.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **APPROUVE** le procès-verbal du précédent Conseil.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°215/2021

Objet : Adoption du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026

Le Président expose que conformément au protocole d'engagement signé le 30 Juin 2021 avec l'Etat, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a souhaité s'engager dans un **Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique** (CRTE). Le Contrat fera l'objet d'une signature d'ici au **31 Décembre 2021** au plus tard. Il a été élaboré de manière à décliner les objectifs stratégiques de la Communauté de communes en fonction des thématiques préconisées par l'Etat : transition écologique, développement économique, emploi et attractivité de la CCPH, politique de la ville, éducation – jeunesse, sport et culture, santé, numérique, sécurité.

1 – Ambition de la CCPH

Le CRTE réaffirme le projet de territoire de la Communes de communes autour d'une ambition :

Poursuivre la dynamique de développement économique et d'emploi, à travers une approche transversale alliant enjeux économiques, sociaux et environnementaux

Ainsi s'agit-il d'affirmer l'identité de la CCPH au sein de l'aire urbaine, et de valoriser ses atouts comme autant de facteurs d'attractivité auprès des entreprises et des ménages.

2 – Les orientations :

Cette stratégie se décline autour de 4 orientations permettant de couvrir les domaines d'intervention de la CCPH et des communes de manière à **accélérer la transformation** du territoire intercommunal, et d'accompagner la concrétisation des politiques d'ores et déjà engagées.

- **Orientation n°1 : accompagner la transition énergétique et écologique du territoire**

- 1.1 : Accélérer la **rénovation énergétique**, et la performance des bâtiments publics

- 1.2 : Encourager le déploiement des **énergies renouvelables**

- 1.3 : Anticiper et encourager les **innovations technologiques**, en réseau d'acteurs reconnus à l'échelle métropolitaine et régionale

- 1.4.: Structurer une offre de **mobilité** alternative et déplacements doux

- 1.5 : Anticiper les risques liés au changement climatique : préservation et gestion des **ressources naturelles**
- 1.6 : Préserver la **biodiversité** et l'équilibre naturel des **cours d'eau**
- 1.7 : Promouvoir le développement de **filières d'approvisionnement locales** et plus respectueuses de l'environnement
- **Orientation n°2 : Promouvoir l'attractivité métropolitaine du territoire par un développement équilibré et cohérent**
 - 2.1 : Accroître le **rayonnement économique** de la CCPH
 - 2.2 : Intégrer la **transition énergétique** au cœur de l'activité économique
 - 2.3 : Valoriser et promouvoir la **filière bois** par le développement et l'accueil d'entreprises spécialisées et de transformation
 - 2.4 : Favoriser la **formation et l'insertion professionnelle** sur le marché de l'emploi
 - 2.5 : Consolider les interconnexions avec les territoires voisins à travers des **axes de communication** structurants
 - 2.6 : Valoriser le **patrimoine** des cœurs de village et les paysages du Pays d'Héricourt
 - 2.7 : Accompagner le **développement touristique** au service de l'attractivité du territoire et de l'activité économique
 - 2.8 : Promouvoir le territoire par l'**accueil d'équipements** à vocation métropolitaine
- **Orientation n°3 : accompagner un développement harmonieux du cadre de vie**
 - 3.1 : Développer une politique équilibrée de l'**habitat** répondant aux besoins du territoire
 - 3.2 : Promouvoir et anticiper un **urbanisme** adapté au changement climatique
 - 3.3 : Soutenir le développement d'une **action sociale** de proximité
- **Orientation n°4 : garantir la qualité de l'offre de services publics**
 - 4.1 : Accentuer le déploiement d'une offre de service ambitieuse d'accueil et d'accompagnement de la **petite enfance** et de la **jeunesse**
 - 4.2 : Développer une offre de proximité de soutien à la **parentalité** et à l'**inclusion**
 - 4.3 : Développer une **offre culturelle et sportive de proximité** et accessible à tous
 - 4.4 : Encourager la vitalité du **tissu associatif**
 - 4.5 : Sécuriser l'**offre de santé** et la mise en réseau des professionnels à l'échelle de la Communauté de Communes
 - 4.6 : promouvoir la **qualité de l'air** intérieur dans les équipements publics
 - 4.7 : Anticiper les besoins liés aux nouvelles technologies, en développant l'**offre de service numérique**
 - 4.8 : Accélérer la **digitalisation** de l'offre de service des collectivités pour en faciliter l'accès par les usagers
 - 4.9 : Créer les conditions d'un cadre de vie **sécurisé** et de qualité, et de lutte contre les incivilités
 - 4.10 : Sécuriser les **usages numériques**

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 070-247000722-20211209-215_2021-DE



3-Le plan d'action.

Sur la base des axes stratégiques retenus, la communauté de communes et les communes ont identifié des projets à soutenir et mettre en œuvre sur le territoire. Un tableau récapitulatif, et évolutif, recense les actions identifiées au titre du CRTE 2021 – 2026. Chaque opération sera précisée et détaillée dans **une « fiche action » ou « une fiche projet » annexée au CRTE**, récapitulatif : le porteur de projet, les partenaires de l'initiative, les objectifs et périmètre précis de l'opération, la durée, le calendrier, le coût, le plan de financement, la conduite opérationnelle du projet, les indicateurs de réalisation et d'impact. L'ensemble des fiches actions prêtes à être financées seront rassemblées dans une convention financière qui engagera ses signataires. La convention financière sera revue annuellement.

4- Gouvernance

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la Région et le Département, s'ils souhaitent s'y associer. Il permettra d'identifier les sources potentielles de financement qui restent variées :

- les crédits du plan de relance ;
- les contractualisations existantes de l'État, voire celles des autres collectivités, reprises dans le CRTE ;
- les dotations de l'État (DSIL, DETR, FNADT) ;
- les programmes d'appui de l'ANCT comme Action cœur de ville et Petites Villes de demain et l'apport des opérateurs partenaires (CEREMA, ADEME, Banque des territoires, ANAH, ANRU...)
- les éventuelles contributions du secteur privé.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Contrat de Relance et de transition Ecologique 2021 – 2026 et **AUTORISE** le Président à sa signature.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-216_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°216/2021

Objet : Adoption de la Convention Territoriale Globale 2021 – 2025 (CTG)

Le Président expose que le Contrat Enfance Jeunesse entre la CCPH et la Caf de Haute-Saône et associant la Ville d'Héricourt pour son centre municipal Simone Signoret, est arrivé à échéance le 31 décembre 2020. Une nouvelle convention baptisée **Convention Territoriale Globale** (CTG) est proposée pour la période 2021-2025. Elle regroupe les différents champs d'intervention de la CAF qui sont l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits ...

À la différence du Contrat Enfance Jeunesse, la convention territoriale globale permet à la CAF de verser directement les aides aux gestionnaires donc aux structures déléguées sans passer par la CCPH.

Le volet financier associé à ce nouvel engagement a changé de nature en faisant évoluer l'aide de la CAF en fonction du nombre d'actes réellement réalisé avec un plafond qui fixe la limite de l'aide.

Le document de la CTG est organisé de la manière suivante :

- Un diagnostic territorial réalisé cet été dans les différents champs énoncés ci-dessus afin de mettre en avant les forces et les faiblesses du territoire.
- Un plan d'action réalisé à compter de septembre en reconduisant les services déjà effectifs et en fléchissant éventuellement de nouveaux projets de développement dans les champs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité.

La CTG compte 21 fiches actions organisées autour de 7 axes :

- **Axe 1 : Petite enfance**
 - ✓ Action 1 : Maintenir et développer les places en accueil collectif du jeune enfant (public et privé) – **il s'agit de créer 5 places au multi-accueil intercommunal**
 - ✓ Action 2 : Développer le rôle de guichet unique pour le Relais Petites Enfance
 - ✓ Action 3 : Redynamiser l'offre d'accueil individuel – **Favoriser l'essor des MAM**
 - ✓ Action 4 : Envisager la labellisation de la Crèche d'Héricourt AVIP – **Il s'agit de d'accompagner les familles sur la période de retour à l'emploi en proposant des places d'accueil au multi-accueil intercommunal.**
- **Axe 2 : Parentalité**
 - ✓ Action 5 : Réfléchir à la création d'un LAEP à l'échelle de la Communauté de Communes – **C'est le service manquant sur le territoire que la CAF nous encourage à créer.**
 - ✓ Action 6 : Evaluer la possibilité et l'opportunité de mettre en place un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à l'échelle intercommunale
 - ✓ Action 7 : Créer un répertoire actif des acteurs de la parentalité avec la déclinaison de leurs actions.
- **Axe 3 : Enfance et Jeunesse**
 - ✓ Action 8 : Lancer un audit sur le fonctionnement du service péri et extrascolaire en vue d'améliorer la qualité d'accueil. **Un partenariat avec le CDG 70 est envisagé**
 - ✓ Action 9 : Offrir un environnement de haute qualité et sécuritaire aux enfants, et aux professionnels en ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)
 - ✓ Action 10 : Poursuivre l'ambition d'améliorer la qualité des repas produits par la cuisine centrale intercommunale – **Il s'agit de mettre en œuvre les obligations mentionnées par la loi Egalim**
 - ✓ Action 11 : Définir les contours d'une offre auprès des ados à l'échelle communautaire
 - ✓ Action 12 : Poursuivre le partenariat avec la Mission Locale sur l'insertion des jeunes et leur accompagnement à l'autonomie
- **Axe 4 : Favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap et l'accompagnement des familles**
 - ✓ Action 13 : Créer un répertoire actif des acteurs du handicap avec la déclinaison de leurs actions.
 - ✓ Action 14 : Développer un pôle ressource de proximité.

Ces deux actions sont envisagées au sein du LAEP.

- **Axe 5 : Coordonner l'inclusion numérique et l'accès aux droits**
 - ✓ Action 15 : Prendre appui sur le poste de chargé de missions numériques pour mener les actions pour les personnes les plus éloignées du numérique (lien avec association relais, France service, CT, associations ...)
 - ✓ Action 16 : Proposer une présentation des droits CAF aux professionnels de la CCPH en lien direct avec les familles (relais d'information).
- **Axe 6 : Animation Vie sociale**
 - ✓ Action 17 : Poursuivre la mise en œuvre des projets transversaux à destination des Familles et professionnels
 - ✓ Action 18 : Maintenir les moyens d'ingénierie pour la mise en œuvre du CTG
 - ✓ Action 19 : Amélioration de l'outil informatique : outil de communication avec les familles.
- **Axe 7 : Centre Municipal Simone Signoret**
 - ✓ Action 20 : Animation Jeunesse – Vacances scolaires
 - ✓ Action 21 : Animation Jeunesse – Salle ados, PIJ, accompagnement de projet, actions ponctuelles, partenariat établissements scolaires

Pour l'année 2021, le montant global de la CTG pour les actions sous maîtrise d'ouvrage intercommunale est estimé à **536 736.65€** contre 530 022.96€ pour le montant CEJ 2020 soit une hausse d'environ 1,25%.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** la CTG 2021-2025 dans les conditions présentées et **AUTORISE** le Président à sa signature.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-216_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-217_2021B-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
3 décembre 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOLINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°217/2021

Objet : Adoption du pacte fiscal, financier et de solidarité (PFFS) 2021 - 2027

Le Président expose que le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité 2015 – 2020 a pris fin au 31 décembre 2020 et un travail collaboratif entre la CCPH et ses communes a été conduit à l'occasion de 3 réunions de travail animées durant cette année par notre consultant KPMG afin de nous doter du nouveau PFFS pour la période 2021-2027.

De manière synthétique, ce nouveau PFFS doit tenir compte du nouveau contexte fiscal avec la suppression de la taxe d'habitation.

7 enjeux ont été retenus :

- Compenser les communes de la fiscalité prélevée lors du PFF 2015-2020

Il s'agit de s'engager à reverser 588 853 € de fiscalité aux communes.

- Assurer la garantie de la DGF/habitant par le CIF

L'objectif est de tendre vers un CIF proche de 0,55 afin de garantir la dotation d'intercommunalité communautaire.

- Préserver le FPIC

Recette essentielle des budgets communaux et de celui de la CCPH le FPIC reste une ressource fragile qu'il faut sécuriser dans la continuité du pacte précédent. L'objectif est de sécuriser l'Effort Fiscal Agrégé qui doit être supérieur à l'indice 1.

- Sécuriser la DSU

Dotation essentielle du budget de la ville centre, les engagements au sein de ce PFFS ne doivent pas fragiliser la DSU ce qui en fait un enjeu distinct.

- Accompagner le besoin de financement de la CCPH pour réaliser le Programme Pluriannuel d'Investissement et faire face à l'évolution des dépenses de fonctionnement induites :

- ✓ Envisager une hausse de fiscalité du Foncier Bâti entre 50K€ et 150 K€ pour la CCPH et entre 50K€ et 150K€ pour les communes hors Héricourt.
 - ✓ Activer dès 2022 le levier de l'emprunt pour profiter encore des taux compétitifs compte tenu des investissements communautaires programmés.
 - ✓ Répartir 50/50 entre la commune et la CCPH le produit de la TA sur les ZAE au taux de 3% et sur les ZA culturelles au taux de 2%
 - ✓ Atteindre 0,60% pour le versement mobilités à compter de 2023
- Mettre en place une politique de fonds de concours aux communes
 - Continuer à développer la mutualisation des services

Le PFFS est accompagné d'une clause de revoyure à mi-parcours mais pourra être ajusté chaque année en fonction des paramètres exogènes au territoire et des contraintes des lois de finances et qui viendraient modifier le contexte.

S'agissant d'un contrat entre les communes et la CCPH, il est prévu qu'en cas de non-respect des engagements communs, la CCPH se réservera la possibilité de ne pas verser le fonds de concours intercommunal ou le FPIC.

Une fois le PFFS adopté par le conseil communautaire il sera soumis à l'approbation des conseils municipaux.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **ADOpte** le PFFS 2021 – 2027, **AUTORISE** le Président à sa signature et à **SAISIR** les communes pour adoption.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-217_2021B-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-218_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°218/2021

Objet : Ordures ménagères : Adoption des tarifs de la redevance pour 2022

Le Président expose que chaque année le Conseil communautaire doit voter les tarifs de la REOMI. Les travaux préparatoires ont été conduits en réunissant la commission OM à 2 reprises mais également le bureau car pour l'année 2022, nous devons encore faire face à une situation exceptionnelle.

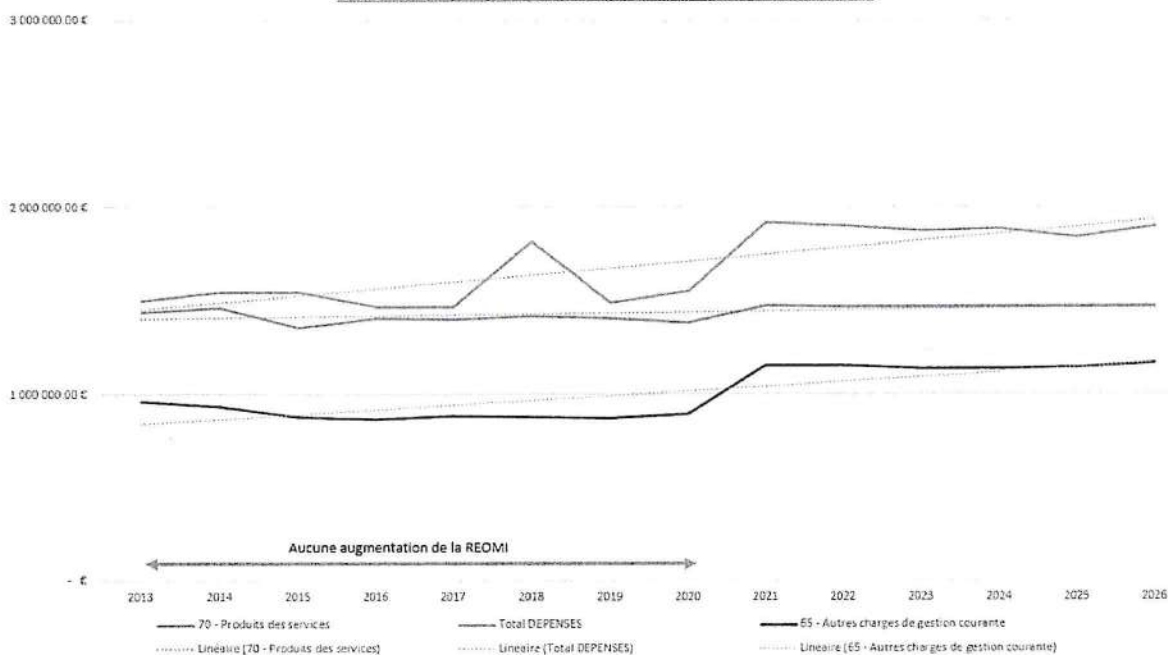
Pour la préparation de la politique tarifaire 2022, nous avons dû prendre en compte les éléments suivants :

- + 283 426,52 € de dépenses nouvelles dont **253 330 €** liées à l'augmentation des tarifs du SYTEVOM depuis 2021
- Une stratégie décidée en 2020 de faire face à ces nouvelles dépenses sur 3 années
- Une première hausse des tarifs en 2021 générant une recette supplémentaire d'environ **80 000 €**
- Un prélèvement de notre provision à hauteur de **287 096,52 €** pour faire face dès 2021. En 2022, un solde de provision de **160 702,95 €** puis **0€** en 2023.
- Un excédent de fonctionnement reporté qui se dégrade fortement en 3 ans. Il passe de **190 499,39€** en 2019 à un excédent estimé en 2022 de **55 998,69 €** puis **0€** en 2023.
- Une incertitude sur les soutiens Citeo pour les années à venir.
- Une évolution toujours bien maîtrisée mais des dépenses courantes soumises à inflation
- Des tarifs bas et peu incitatifs sur la part variable (au-delà des 12 levées) comparé à la pratique de nos voisins.
- La nécessité d'adopter une stratégie tarifaire de manière pluriannuelle : une première évolution des tarifs en 2021, une autre en 2022 et une troisième en 2023.

Pour mémoire : évolution des tarifs du SYTEVOM

	2018	2019	2020	2021	2022	Jusqu'en 2025
Coût du traitement à la tonne	128.7 € TTC	132 € TTC	132 € TTC	137,5 € TTC	138,6 € TTC	+ 1 € HT/t/an de la TGAP à l'incinération
Cotisation habitant	21,62 € TTC	21,62 € TTC	22.00 € TTC	31.90 € TTC	31.90 € TTC	D'autres augmentations sont à attendre. Elles sont liées à l'augmentation du tarif de la TGAP à l'enfouissement

Évolution des principaux chapitres de la section de fonctionnement



On observe que le niveau de la REOMI (courbe bleue) est inférieur au total des charges de dépenses (courbe orange) mais suffisant jusqu'en 2020. Cependant un écart est significatif dès 2021 en raison de la hausse des dépenses du SYTEVOM (courbe noire).

Sur la base de ces constats, la commission ordures ménagères réunie le 21 septembre et le 17 novembre puis le bureau lors de sa séance du 18 novembre ont validé les évolutions suivantes :

- Une augmentation de 10 % de l'ensemble des tarifs « fixes » qui devraient apporter une recette supplémentaire d'environ **142 290,75 €**.
- La recherche de l'équilibre budgétaire par prélèvement de la totalité du solde de la provision soit **160 702,95 euros** (mais qui sera de 0 en 2023).
- Une hausse des tarifs de la **part variable de 10 %** mais qui n'appellera pas forcément de recettes supplémentaires puisqu'elle a avant tout vocation à inciter l'utilisateur à moins présenter son bac à la collecte.
- Pour 2023, la grille tarifaire dépendra des résultats de 2022 pour ajuster les tarifs aux besoins puisque nous savons déjà que la TGAP continuera de progresser de manière significative.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-218_2021-DE

Proposition tarifaire 2022 :**1. Particuliers logements individuels / pavillonnaires (évolution de 10 %)**

NOMBRE DE PERSONNES	Taille du bac	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2021	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2022	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 ^{ème} levée
1 personne	80 l	84.35 €	92.80	1.06 €	2.16 €	2.81 €
2 personnes	120 l	164.90 €	181.40 €	1.58 €	2.68 €	3.50 €
3 et 4 personnes	180 l	170.60 €	187.65 €	2.38 €	3.48 €	4.52 €
5 personnes et +	240 l	176.90 €	194.60 €	3.17 €	4.27 €	5.54 €
résidence secondaire		79.10 € sans seuil de levée	87 € sans seuil de levée	Selon la taille du bac		

Pour les résidences secondaires (sans changement) le forfait n'intègre pas les 12 levées d'office. Les levées sont comptabilisées et facturées dès la première. Compte tenu du passage en C0.5 il n'est plus possible de se voir facturer plus de 26 levées.

2. Tarifs particuliers habitat collectif collecte toutes les 2 semaines (évolution de 10 %):

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2021	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2022	Coût à la levée supplémentaire
1	79.25 €	87.18 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyers dans l'immeuble. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 ^{ème} levée par bac.
2	164.90 €	181.40 €	
3	170.60 €	187.65 €	
4	170.60 €	187.65 €	
5 et +	176.90 €	194.60 €	

Pour les collectifs, les bacs sont mutualisés, chaque foyer paie en fonction de sa composition une part fixe et les 12 premières levées comme un logement pavillonnaire (sauf personne seule). A partir de la 13^{ème} levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers de ce collectif.

3. Particuliers logements individuels / pavillonnaires en secteur de collecte hebdomadaire (évolution de 10 %)

NOMBRE DE PERSONNES	Taille du bac	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2021	Forfait fixe (intégrant 12 levées) tarif 2022	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 ^{ème} levée
1 personne	80 l	84.35 €	92.80 €	1.06 €	2.16 €	2.81 €
2 personnes	120 l	164.90 €	181.40 €	1.58 €	2.68 €	3.50 €
3 et 4 personnes	180 l	170.60 €	187.65 €	2.38 €	3.48 €	4.52 €
5 personnes et +	240 l	176.90 €	194.60 €	3.17 €	4.27 €	5.54 €
résidence secondaire		79.10 € sans seuil de levée	87 € sans seuil de levée	Selon la taille du bac		

Pour les résidences secondaires (sans changement) le forfait n'intègre pas les 12 levées d'office. Les levées sont comptabilisées et facturées dès la première.

Deux majorations sont appliquées sur les levées supplémentaires à hauteur de **à partir de la 16^{ème} et de à partir de la 26^{ème}.**

4. Tarifs particuliers habitat grand collectif ou habitat collectif en secteur de collecte hebdomadaire (évolution de 10 %) :

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2021	Forfait annuel fixe intégrant les 12 premières levées tarif 2022	Coût à la levée supplémentaire
1	79.25 €	87.18 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyers dans l'immeuble. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 ^{ème} levée par bac.
2	164.90 €	181.40 €	
3	170.60 €	187.65 €	
4	170.60 €	187.65 €	
5 et +	176.90 €	194.60 €	

Pour les collectifs, les bacs sont mutualisés, chaque foyer paie en fonction de sa composition une part fixe et les 12 premières levées comme un logement pavillonnaire (sauf personne seule). À partir de la 13^{ème} levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers de ce collectif.

Les règles de majoration à partir de la 16^{ème} et de la 26^{ème} levée s'appliquent.

5. Cas particuliers :

- "GIR" et personnes en situation de handicap pour incontinence

Ces situations peuvent nécessiter un dimensionnement supérieur du bac.

Sur présentation de justificatif et après validation des services, il sera accepté de doter le demandeur d'un bac de la taille immédiatement supérieure sans modification de la catégorie de facturation de l'utilisateur.

- Courmont :

En raison de la collecte en un seul point pour l'ensemble de la commune, les habitants de Courmont ont un tarif différencié.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-218_2021-DE

NOMBRE DE PERSONNES	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2022	Coût à la levée supplémentaire
1	82.50 €	46.40 €	Coût à la levée supplémentaire fonction de la taille du bac et du nombre de foyer dans la commune. Levée supplémentaire comptabilisée à partir de la 13 ^{ème} levée par bac.
2		97.30 €	
3			
4			
5			
	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2022	Coût à la levée supplémentaire
Administration communale	26 € (pas de levées intégrées)	28.6 € (pas de levées intégrées)	

Pour une résidence secondaire le coût sera de 55,72 € par an (sans changement) sans application et facturation des levées.

Pour un professionnel, il est fait application de la grille de tarification appliquée sur l'ensemble du territoire communautaire, soit une dotation d'un bac répondant à son besoin avec facturation d'un forfait fixe et des levées.

- Cas des usagers éloignés du point de collecte :

Vu la jurisprudence du conseil d'Etat du 24 mai 1963 n°59-268 Dufour, il est créé un abattement sur la part fixe pour les foyers distants de plus de 200 mètres du point de collecte. La distance des 200 mètres s'entend entre le point de collecte situé sur la voie publique et la limite de la ou des propriétés privées. Les voies privées ne sont pas comptabilisées dans l'appréciation de cette distance.

Cet abattement devra faire l'objet d'une demande écrite et fera l'objet d'un constat des services.

Le montant de l'abattement est de 15€. (Cette possibilité ne concerne pas la commune de Courmont qui bénéficie d'un tarif particulier).

• Cas des bacs mis à disposition pour manifestation :

Les bacs mis à la disposition ponctuellement d'une association, d'une commune, ou de tout organisme pour une manifestation ou un évènement seront des bacs de 770 litres uniquement. Ils seront facturés 50 € (20€ + 30 € de frais de gestion) pour les OM et 30 € (frais de gestion) pour les bacs de CS.

1. Professionnels (évolution de 10 %) :

○ Professionnels dont l'activité ne se trouve pas à leur domicile :

La facturation sera variable selon la taille du bac ou si le professionnel refuse la dotation en bac mais se trouve dans l'incapacité de prouver l'élimination par un contrat dédié il se verra appliquer un forfait dit "pas de dotation d'office".

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20211209-218_2021-DE

Professionnel 1 passage hebdomadaire :

	Taille du bac	Forfait annuel pas de dotation d'office 2022	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées tarif 2022	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 ^{ème} levée
Forfait "pas de dotation d'office"		87 €	79,10 €				
Professionnels litres	80 l		84,35 €	92.80 €	1.06 €	2.16 €	2.81 €
	120 l		164,90 €	181.40 €	1.58 €	2.68 €	3.50 €
	180 l		170,60 €	187.65 €	2.38 €	3.48 €	4.52 €
	240 l		176,90 €	194.60 €	3.17 €	4.27 €	5.54 €
	360 l		264,50 €	290.95 €	4.75 €	5.85 €	7.61 €
	660 l		472,00 €	519.20 €	8.71 €	9.81 €	12.62 €
	770 l		554,00 €	609.40 €	10.16 €	11.26 €	14.64 €

Professionnel plusieurs passages hebdomadaires :

	Taille du bac	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées 2021	Forfait annuel fixe intégrant 12 levées tarif 2022	Prix d'une levée de la première à la 15 ^{ème} levées)	Prix d'une levée de 16 ^{ème} à la 25 ^{ème} levées)	Prix d'une levée à partir de la 26 ^{ème} levée
Professionnels litres 2 passages / semaine	360 l	315,60 €	347,16 €	4.75 €	5.85 €	7.60 €
	660 l	523,17 €	575,50 €	8.70 €	9.80 €	12.62 €
	770 l	605,25 €	665,75 €	10.16 €	11.26 €	14.64 €
Professionnels litres 3 passages / semaine	360 l	366,77 €	403,45 €	4.75 €	5.85 €	7.60 €
	660 l	574,34 €	631,77 €	8.70 €	9.80 €	12.62 €
	770 l	656,42 €	722,06 €	10.16 €	11.26 €	14.64 €
Professionnels litres 4 passages / semaine	360 l	417,94 €	459,73 €	4.75 €	5.85 €	7.60 €
	660 l	625,50 €	688,05 €	8.70 €	9.81 €	12.62 €
	770 l	707,60 €	778,35 €	10.16 €	11.26 €	14.64 €
Professionnels litres 5 passages / semaine	360 l	469,11 €	516,02 €	4.75 €	5.85 €	7.61 €
	660 l	676,68 €	744,35 €	8.70 €	9.80 €	12.62 €
	770 l	758,77 €	834,65 €	10.16 €	11.26 €	14.64 €

▪ Professionnel en « logement » collectif :

Les professionnels en habitat collectif sont facturés sur le même principe que pour les particuliers. Il leur est fait application du tarif de leur catégorie et d'une part liée à la mutualisation des bacs. Ainsi, les bacs sont mutualisés, chaque professionnel paie en fonction de sa composition/catégorie une part fixe et les 12 premières levées comme un professionnel. A partir de la 13ème levée par bac, les levées supplémentaires comptabilisées sont réparties sur l'immeuble en fonction du nombre de foyers (particuliers et professionnels) de ce collectif.

Les règles de majoration à partir de la 16ème et de la 26ème levée s'appliquent.

○ Professionnels travaillant à domicile (autoentrepreneur...) :

- Professionnel ne demandant pas de bac dédié à l'activité :

Il sera mis en place **un forfait de 58,03 €** pour le "professionnel à domicile" sans comptage des levées qui sont supportées par le foyer

- Professionnel à domicile souhaitant un bac :

Si le professionnel souhaite un bac pour son activité y compris si celle-ci se trouve à domicile il sera appliqué la grille "professionnel".

1. Administrations communales et intercommunales (évolution de 10 %) :

Elles seront facturées sur la base **d'un forfait de 58,03 € par an** par équipement (ou point de dotation) (base identique au professionnel à domicile) quelle que soit la taille du bac mis à disposition, auquel s'ajoute le prix de la levée par bac en fonction de la taille du bac.

Les levées sont comptabilisées au réel. Il n'est pas fait application du forfait d'office de 12 levées.

Dans la mesure où la collecte ne sera effectuée que tous les 15 jours, les dotations en bacs des salles des fêtes seront ajustées à la demande.

2. Tarifs annexes à la REOMI liés à des frais administratifs, de gestion ou de réparation

En parallèle des tarifs de la REOMI 2022 il est proposé comme l'an passé d'adopter les tarifs suivants lesquels ont notamment vocation à responsabiliser les usagers.

Détérioration du bac ou non restitution du bac :

	Bacs 80 à 180 litres	Bacs 240 litres	Bacs 360 litre	Bacs 660 à 770 litres
Changement de couvercle	5 €	5 €	12 €	25 €
Roues	5 €	5 €	5 €	10 € par roue
Changement de bac / bac non restitué	25 €	27 €	44 €	100 €

Changement du volume de bac : frais administratifs 15 €

Toute demande de changement de volume du bac au-delà d'un changement par an se verra appliquée des frais administratifs à hauteur de 15 €. Ces changements de volume de bac devront être justifiés et ne concernent que les changements de composition du foyer ou les déménagements/emménagements.

Lavage de bac : 20 €

Lorsque l'utilisateur n'a pas ou a mal nettoyé son bac et qu'il le restitue, une prestation de lavage de bacs sera facturée.

Mauvais tri : 5 €

Il est proposé de créer un nouveau tarif destiné à responsabiliser les usagers sur la qualité du tri et le contenu de leur bac "jaune". Il s'agit de pouvoir appliquer un prix à la levée majoré pour la collecte des bacs mal-triés lesquels nécessitent une collecte en OMR et donc un passage dédié de la benne ou des agents de collecte. Le tarif proposé est de 5 € la levée avec mise en place d'un système d'avertissements au nombre de 2 au-delà duquel la levée majorée est appliquée.

Le Conseil communautaire l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** les tarifs OM ci-dessus présentés.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021	
Reçu en préfecture le 16/12/2021	
Affiché le	
ID : 070-247000722-20211209-218_2021-DE	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-219_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°219/2021

Objet : Saisine du CODERST pour la collecte des ordures ménagères à Héricourt

Le Président expose que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a fait le choix de réduire la fréquence de collecte du flux d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), d'un passage par semaine à un passage toutes les deux semaines (de C1 à C0,5). Cette réduction de fréquence de collecte dite en C0,5 a tout d'abord été mise en place sur les 23 communes rurales du territoire.

Cette mesure a ensuite été étendue à effet du 1^{er} janvier 2018 à la Ville d'Héricourt suite à l'avis favorable du CODERST du 21 décembre 2017 et à la dérogation accordée par Mme la Préfète de Haute-Saône conformément à l'article R 2224-29 du code général des collectivités territoriales délivrée à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt. Cette dérogation consiste pour la ville d'Héricourt en la mise en place d'une collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) **toutes les 2 semaines** (collecte en C0,5) pour les particuliers en bacs individuels et toutes les semaines (collecte en C1) pour l'habitat grand collectif en bacs partagés, certaines rues du centre-ville, les établissements scolaires avec restauration collective.

En 2019, le Préfet de la Haute-Saône a attribué pour une durée de 3 ans une dérogation à l'article R 2224-23 du code général des collectivités territoriales et au décret 2016-288 du 10 mars 2016.

Cette dérogation arrivant à son terme fin 2021, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés, **SOLLICITE** auprès des services de l'Etat et du CODERST la reconduction de cette dérogation pour une durée de 3 années.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-220_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°220/2021

Objet : Avenant à la concession de Service Public avec les Francas pour 2021

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a signé le 12 décembre 2019, une concession de services publics accueil périscolaire et extrascolaire avec l'Association Les Francas afin de lui confier la gestion d'accueils périscolaires et extrascolaires pour une durée de 3 ans soit pour la période 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Par délibération en date du 12 décembre 2019, la CCPH a adopté le plan de rémunération du délégataire basé sur le fait que la CCPH perçoit **directement** l'aide financière apportée par la Caisse d'Allocation Familiale au moyen du Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ). Ce dernier a pris fin au 31 décembre 2020 et lui succède un nouveau contrat appelé **Convention Territoire Globale**.

Cette convention prévoit que les concessionnaires perçoivent directement l'aide financière. Cette aide financière est de **120 574,48 €** montant maximal dès 2021 année de signature de la CTG.

Par conséquent, nous sommes dans l'obligation de modifier la rémunération du concessionnaire pour l'année 2021 et 2022. La commission de délégation de service public a été convoquée en ce sens le 26 novembre dernier.

Pour rappel, le Conseil Communautaire avait validé la rémunération annuelle de base versée par la collectivité au concessionnaire de **282 789 € TTC pour 2021, 289 576 € TTC pour 2022.**

La Communauté de Communes peut décider de lever annuellement par ordre de service les options suivantes :

- Mercredis sur Echenans pour 28 970 TTC pour 2021, 29 665 € pour 2022.
- Accueil petites vacances Echenans pour 21 189 € TTC pour 2021, 21 698 € pour 2022.
- Mercredis sur Chenebier pour 18 612 € TTC pour 2021, 19 059 € TTC pour 2022.
- Accueil petites vacances Chenebier pour 17 695€ TTC pour 2021, 18 120 € TTC pour 2022

- Mercredis sur Saulnot pour 17 434 € TTC pour 2021, 17 852 € TTC pour 2022.
- Accueil petites vacances Saulnot pour 20 175€ TTC pour 2021, 20 659 € TTC pour 2022.
- CLSH de juillet sur le pôle de Saulnot pour 12 518€ TTC pour 2021, 12 819 € TTC pour 2022.

Le versement de la rémunération intervient en 3 fois à raison de :

- 50% en Mars
- 30% en Septembre
- 20% sur présentation du rapport d'activités annuel et du rapport financier

Pour l'année 2021, seule la rémunération de 50% a été effectuée.

Dans le cadre de la CTG, le concessionnaire percevra le montant de **120 574,48 €** directement par la CAF.
De fait la rémunération du concessionnaire passe globalement de 393 100.50 € à 272 526.02 €.
 Cependant la CAF n'a pas ventilé les 120 574.48 € entre la base et les options.

S'ajoute à la rémunération 2021, une prise en compte d'un décalage du rééquilibrage budgétaire mentionné dans la dernière délibération soit un montant de **6 595 €** qui doit être déduit de la rémunération globale comme convenu dans le contrat de concession. Le montant définitif de rémunération pour 2021 est donc de **265 931.02€.**

2021	Rémunération 2021	Montant CTG MAXI à déduire	Acompte de 50% déjà payé	Régularisation 2021	Reste à verser
Base	282 789,00 €		141 394,50 €		
Echenans Périscolaire	135 829,00 €		67 914,50 €		
Echenans Grandes Vacances	11 062,00 €		5 531,00 €		
Chenebier Périscolaire	55 529,00 €		27 764,50 €		
Saulnot Périscolaire	80 369,00 €		40 184,50 €		
Option	110 311,50 €		55 155,75 €		
Echenans Mercredi	28 970,00 €		14 485,00 €		
Echenans Petites Vacances	21 189,00 €		10 594,50 €		
Chenebier Mercredi	18 612,00 €		9 306,00 €		
Chenebier Petites Vacances	8 847,50 €		4 423,75 €		
Saulnot Petites Vacances	20 175,00 €		10 087,50 €		
Saulnot Grandes Vacances	12 518,00 €		6 259,00 €		
Total	393 100,50 €	120 574,48 €	196 550,25 €	6 595 €	69 380,77 €

En conséquence, le montant de la rémunération 2021 à verser au concessionnaire est de 393 100,50€ -120 574,48€ - 196 550,25€- 6 595 € = 69 380,77€ qui seront versés en 2022 avec la présentation du rapport d'activité détaillé en base et option.

La commission de DSP a émis un avis favorable à modifier par voie d'avenant la rémunération des Francas dans ces conditions pour 2021 sachant que pour 2022 un nouvel avenant sera nécessaire pour répartir le versement de la CAF entre la base et les options.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de fixer la rémunération du concessionnaire pour 2021 à 265 931.02 €,
- **ACTE** du versement du solde pour 69 380.77 € à verser en 2022 compte tenu de l'acompte versé à hauteur de 196 550,25€,
- **ACTE** la déduction de 2 638€ de la rémunération des Francas pour l'année 2020,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant.

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021	
Reçu en préfecture le 16/12/2021	
Affiché le	
ID : 070-247000722-20211209-220_2021-DE	

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°221/2021

Objet : Cuisine centrale : Attribution des marchés alimentaires et autorisation de signature

Le Président expose qu'une consultation a été engagée en octobre 2021 pour le renouvellement des marchés de fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale intercommunale lesquels arrivent à échéance au 31 décembre 2021.

Compte tenu des montants cumulés estimés des 28 lots qui excèdent le seuil de 214 000 € HT, la procédure de consultation a été engagée selon la procédure formalisée de l'appel d'offre ouvert avec publicité au BOAMP (bulletin officiel des annonces des marchés publics) et au JOUE (journal officiel de l'union européenne) avec une date limite de remise des offres fixée au 19 novembre 2021 à 12h00.

La durée du marché est fixée à deux années du 1/01/2022 au 31/12/2024 pour la période initiale avec reconduction possible par période de 1 an sans que la reconduction ne puisse excéder 2 ans soit une durée globale potentielle de marché de 4 ans. L'accord cadre ne prévoit aucun minimum ni aucun maximum.

La consultation intègre 14 lots « standards » et 14 lots bio ou SIQO (signes officiels de la qualité et de l'origine). 49 offres ont été réceptionnées réparties sur les différents lots.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le **26 novembre à 8h00** afin de retenir l'attributaire de chaque lot.

Pour mémoire les critères d'analyse des offres étaient les suivants :


- Prix des prestations 40.0 points
- Valeur technique 60.0 points
- Qualité des prestations (échantillons, fiches techniques, ...) 40.0
- Modalités d'exécution des prestations (délais de livraison, conditionnement, ...) 20.0

La commission d'appel d'offres a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot(s)	Désignation	Attributaire
M378/2021	Viande de volailles et gibiers fraîche	Pomona Passion Froid (54670 MILLERY)
M379/2021	Viande de volailles et gibiers fraîche - Produits BIO/labellisés	Société de Distribution Avicole (44150 ANCENIS)
M380/2021	Viande de Bœuf et Veau	Servidis (25600 VIEUX CHARMONT)
M381/2021	Viande de Bœuf et Veau - Produits labellisés	Servidis (25600 VIEUX CHARMONT)
M382/2021	Viande de Porc	Servidis (25600 VIEUX CHARMONT)
M383/2021	Viande de Porc - Produits labellisés	Servidis (25600 VIEUX CHARMONT)
M384/2021	Viandes cuites	Servidis (25600 VIEUX CHARMONT)
M385/2021	Viandes cuites - Produits labellisés	EsPRI Restauration (91320 WISSOUS)
M386/2021	Charcuterie/Traiteur	Pomona Passion Froid (54670 MILLERY)
M387/2021	Charcuterie/Traiteur - Produits BIO/labellisés	Infuctueux - aucune offre reçue
M388/2021	Saucisserie/Fumé	Servidis (25600 VIEUX CHARMONT)
M389/2021	Saucisserie/Fumé - Produits labellisés	Infuctueux - aucune offre reçue
M390/2021	B. O. F	Pomona Passion Froid (54670 MILLERY)
M391/2021	B. O. F - Produits BIO/labellisés	Pomona Passion Froid (54670 MILLERY)
M392/2021	Salades, fruits & Légumes de 4ème et 5ème gammes	Pomona Terre Azur (21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR)
M393/2021	Salades, fruits & légumes de 4ème et 5ème gammes - Produits BIO	Pomona Terre Azur (21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR)
M394/2021	Fruits frais	Pomona Terre Azur (21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR)
M395/2021	Fruits frais - Produits BIO	Pomona Terre Azur (21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR)
M396/2021	Légumes frais	Pomona Terre Azur (21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR)
M397/2021	Légumes frais - Produits BIO	Manger Bio Bourgogne Franche Comté (89000 AUXERRE)
M398/2021	Epicerie	Pomona Epi Saveurs (54840 GONDREVILLE)
M399/2021	Épicerie - Produits BIO	Manger Bio Bourgogne Franche Comté (89000 AUXERRE)
M400/2021	Surgelés	Pomona Passion Froid (54670 MILLERY)
M401/2021	Surgelés - Produits labellisés	Pomona Passion Froid (54670 MILLERY)
M402/2021	Biscuiterie	Gourmaliance (95132 FRANCONVILLE)
M403/2021	Biscuiterie - Produits BIO	Manger Bio Bourgogne Franche Comté (89000 AUXERRE)
M404/2021	Compotes, confitures et pâtes à tartiner	Pro à Pro Distribution Nord (39100 DOLE)
M405/2021	Compotes, confitures et pâtes à tartiner - Produits BIO	Manger Bio Bourgogne Franche Comté (89000 AUXERRE)

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer les accords-cadres à bon de commande avec les prestataires désignés précédemment.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 14/12/2021
Reçu en préfecture le 14/12/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20211209-221_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-222_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire**
3 décembre 2021

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaients présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°222/2021

Objet : Aides à l'immobilier d'entreprise : Autorisation de signature de la convention de partenariat avec la Région

Le Président expose que la Loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux Régions la compétence exclusive en matière de développement économique à l'exception des aides à l'immobilier d'entreprise qui restent une compétence des EPCI.

Ainsi, en matière d'aides économiques aux entreprises, il y a obligation de convention entre les Régions et les intercommunalités de leur territoire si une collectivité veut intervenir sur le champ de la compétence exclusive de l'autre.

Dans ce cadre et conformément au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la Région et la CCPH ont signé en 2017 par décision du Conseil communautaire du 5 octobre 2017 une convention autorisant la Région à intervenir en complément de la CCPH pour des projets immobiliers portés par les entreprises en matière de développement économique, de tourisme ou d'aménagement du territoire.

Pour mémoire, la Région et la CCPH apportent respectivement un soutien sous forme de subvention correspondant à un plafond de 50 000 € par projet (calculé selon un taux d'intervention de 10 à 20 % pour la Région selon le type d'entreprise et de 5 % pour la CCPH et selon des montants subventionnables différents). La région peut bonifier son aide pour les projets éco responsables.

L'actuelle convention prend fin au 31 décembre 2021.

Un nouveau SRDEII sera adopté par la Région en juin 2022. Il déterminera les modalités du partenariat Région / EPCI. Dans l'attente de celles-ci et afin d'assurer la continuité de nos interventions conjointes, et par délibération du Conseil Régional du 29 octobre 2021, la Région nous propose de signer une nouvelle convention d'autorisation d'intervention jusqu'au 31 décembre 2022. Les termes de cette convention sont identiques à ceux du document initial signé en 2017.

À noter que, de son côté, le Département de la Haute-Saône qui exerçait la compétence développement économique jusqu'à fin 2016 a manifesté, dès début 2017, son souhait de poursuivre son soutien aux entreprises aux côtés des EPCI. Le Département 70 est ainsi le seul Département de la grande Région à poursuivre son soutien en matière économique.

La loi NOTRe permettant à une collectivité de déléguer tout ou partie d'une compétence à une autre collectivité, la CCPH a décidé par délibération n°152/2017 de confier, par voie de convention de délégation, cette compétence d'aide à l'immobilier d'entreprise au Département qui dispose des moyens et outils pour instruire ces dossiers. La convention actuelle court jusqu'au 31 décembre 2023.

La délégation de la compétence en matière d'aide à l'immobilier autorise le Département à abonder financièrement le montant de l'aide communautaire.

Compte-tenu de la forte concurrence des territoires voisins de la CCPH tels que le Grand Belfort et Pays de Montbéliard Agglomération, cette disposition permet ainsi de porter l'intervention de la Haute-Saône au même niveau que ces collectivités à savoir 10 % partagés à parts égales entre la Communauté de Communes et le Département.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés

- **AUTORISE** la Région à intervenir en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise sur le territoire de la CCPH selon le projet de convention en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents à cette convention.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,



Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-222_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°223/2021

Objet : Guinnottes 3 : Acquisition d'une parcelle auprès de la Ville d'Héricourt

Le Président expose que le projet d'aménagement des Guinnottes 3 sous la forme de 4 lots, dont un déjà commercialisé avec la société SC70, prévoit la réalisation de plateformes d'altimétries différentes sur le principe du « déblais/remblais », permettant d'optimiser les matériaux présents sur place. Cette démarche a pour conséquence de créer en périphérie des plateformes des zones de talus végétalisés cédés aux entreprises sans impact sur le calcul de la surface utile des parcelles et donc sur le prix de vente.

Une parcelle de talus de 490 m² cadastrée C0030 située au nord-est du lot cédé à SC70 doit encore faire l'objet d'une régularisation entre la ville d'Héricourt qui en est toujours propriétaire et la CCPH en tant qu'aménageur de la zone.

Par délibération n° 108/2021 du 15 novembre 2021, la Ville d'Héricourt a décidé de céder cette parcelle à la CCPH pour l'euro symbolique.

Il convient à présent d'accepter cette cession. Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la zone des Guinnottes 3, la CCPH prendra à sa charge les frais d'actes liés à cette régularisation.

À noter que cette emprise fera l'objet d'une cession ultérieure à la société SC70.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle C0030 d'une surface de 490 m² située à Héricourt, zone des Guinnottes 3 pour un montant symbolique de 1 €,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents et actes afférents à cette décision.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-223_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°224/2021

Objet : Politique emploi – insertion : Attribution de subventions « Mission d'accueil / information et relation à l'entreprise » - Mission locale / Espace Jeunes

Le Président rappelle qu'en 2021, la subvention, d'un montant de 19 000 €, ciblait 3 axes d'intervention :

- La mission d'intérêt général d'accueil des publics jeunes (10 000 €)
- L'action de la programmation PLIE « Chargé de relation entreprises » (8000 €)
- L'action de repérage des publics dits « invisible » (1000 €).

Les actions envisagées par la Mission Locale pour 2022 restent encore à affiner :

- La mission d'intérêt général de la structure dans le cadre de son activité d'accueil et d'information des jeunes de 16 à 25 ans en matière d'emploi, de formation et d'accès à l'autonomie reste bien sûr le socle de l'activité et doit faire l'objet d'un soutien annuel des collectivités adhérentes. Il est proposé de flécher un montant de **10 000 €** sur cette mission globale.
- La mission de Chargé de relations entreprises cofinancée depuis 2015 conjointement avec la CC du Pays de Villersexel et le Fonds Social Européen (FSE) s'est arrêtée en juillet 2021 suite au départ du salarié en charge de cette action. La Mission Locale a souhaité néanmoins maintenir une offre de partenariat avec les entreprises avec l'organisation d'un job dating le 23 novembre 2021.

Pour 2022, les axes d'intervention de la nouvelle programmation FSE restent encore à décliner au niveau départemental. C'est pourquoi il est proposé de maintenir une subvention de 8000 € qui sera encadrée selon l'action présentée en réponse à l'appel à projet FSE 2022.

- La mission de repérage des publics dits « invisibles » engagée depuis 2019 dans le cadre du Programme d'Investissement dans les Compétences (PIC) cofinancée par l'Etat prend fin au 31 décembre 2021 et ne sera pas renouvelée car remplacée par d'autres actions dans le cadre de la convention cadre Etat/Mission Locale.

Maryse GIROD Présidente de la Mission Locale ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'attribuer à la Mission Locale une subvention de 18 000 € et **AUTORISE** le Président à signer une convention d'attribution qui en définira les modalités de versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-224_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

43

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°225/2021

Objet : Politique emploi - insertion : Attribution de subvention « Mission d'insertion, accueil et accompagnement » - Jardins du Mont Vaudois

Le Président expose que **sur le volet fonctionnement**, le montant de la subvention versée à la structure est de **15 000 €** depuis 2010 au titre de sa mission d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt.

Sur le volet investissement, l'association poursuit la mise en œuvre du plan d'actions engagé en 2017 et visant à développer ses ressources liées à l'activité économique.

L'accès à l'eau permettant d'exploiter pleinement sous serres les nouvelles parcelles de Trémoin et Verlans est toujours en cours d'étude par le Syndicat des eaux de Le Vernoy. À ce stade, il s'agit de disposer tout d'abord d'un accès permettant de répondre aux besoins d'installation des locaux sociaux nécessaires au maintien d'une équipe sur site. La CCPH s'est engagée auprès du Syndicat à prendre à sa charge le montant des travaux non subventionnés.

De par son statut de Président des Jardins du Mont Vaudois, le pouvoir de Grégoire GILLE n'est pas comptabilisé dans les suffrages exprimés.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de maintenir le montant de la subvention de fonctionnement à 15 000 €.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°226/2021

Objet : Politique emploi - insertion : Attribution de subvention « Mission d'insertion, accueil et accompagnement » - FRIP'VIE

Le Président expose que le chantier d'insertion FRIPVIE développe une offre de service en direction des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt depuis 2012 en s'appuyant sur un support d'activité lié à la collecte, le tri et la valorisation d'articles textiles avec un site unique basé à Grand-Charmont depuis 2017. La boutique FRIPVIE d'Héricourt poursuit quant à elle son activité de vente.

En 2021, 8 personnes ont bénéficié d'un emploi dans la structure.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages **DECIDE** de maintenir le montant de la subvention communautaire à 1 000 € dans le cadre de la mission d'accueil et d'accompagnement des demandeurs d'emploi du Pays d'Héricourt.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-227_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

42

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°227/2021

Objet : Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens – ADCH

Le Président expose que depuis 2017, la CCPH apporte son soutien à l'ADCH sur le volet de ses activités d'insertion à travers le financement de deux actions du PLIE :

- Le référent de parcours chargé d'accompagner spécifiquement le parcours d'accès à l'emploi des bénéficiaires du PLIE,
- La mission de suivi de la clause d'insertion qui prévoit de réserver des heures de travail à des demandeurs d'emploi locaux dans le cadre des marchés publics de la CCPH et des autres collectivités du département.

Les actions de formation sont quant à elles financées par la Région au titre de sa compétence en formation professionnelle.

Parallèlement, l'ADCH s'est vu également confier par la CCPH la gestion de la Maison de la Formation ce qui en facilite le fonctionnement et décharge la CCPH de cette tâche. Depuis cette fin d'année 2021, la Directrice de l'ADCH apporte également un appui à l'animation des Comités Techniques de Suivi du PLIE. Cette instance réunit mensuellement tous les partenaires du dispositif pour un temps d'échange sur les actions d'insertion en cours et les parcours des publics bénéficiaires.

Enfin, depuis 2020, l'ADCH s'attache à répondre aux appels à projets relevant de ses compétences dont des actions de lutte contre la fracture numérique. L'ADCH dispose en effet des moyens techniques et des compétences pour proposer des actions de sensibilisation / formation aux outils du numérique. Il convient de poursuivre cet axe de travail et de développement pour 2022 et un rapprochement avec le conseiller numérique du Département sera opéré courant 2022.

Il est proposé de maintenir les objectifs de la CAOM identiques pour 2022 avec une convention financière à même hauteur soit 36 000 €.

Jean VALLEY et Maryse GIROD ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** le montant de la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'ADCH soit 36 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions afférentes,
- **DECIDE** de prévoir les crédits au budget 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-227_2021-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°228/2021

Objet : GEMAPI : Convention avec ingénierie 70 pour une étude bassin versant Lizaine

Le Président expose que par délibération n°90/2019 et 72/2020 la Communauté de communes du Pays d'Héricourt, a décidé d'adhérer à Ingénierie 70 afin de disposer d'une assistance et d'une expertise pour l'exercice de la compétence GEMAPI.

La Communauté de communes souhaite réaliser une étude pour la restauration hydromorphodynamique de la Lizaine et d'une partie de ses affluents.

Cette étude qui contribuera à actualiser nos connaissances du bassin versant de la Lizaine puisque la précédente étude date de 2004, s'inscrit parfaitement dans les orientations à l'échelle du SAGE ALLAN.

Concrètement, cette étude répondra aux objectifs suivants :

- Phase 1 - État des lieux et diagnostics du cours d'eau et de ses affluents :
 - Analyse et synthèse des données
 - État des lieux
 - Hydromorphologie des cours d'eau : tracés, profil en long, profondeur, érosions de berges, dépôts de matériaux, ...
 - Ouvrages hydrauliques
 - Composantes biologiques : piscicole, hydrobiologique, physico-chimique, qualité des milieux associés (ripisylve, zone humide, ...)

- Phase 2 - Programme de travaux :
 - Élaboration des fiches action
 - Priorisation et calendrier opérationnel

L'étude se déroulera sur 9 mois à compter de l'ordre de service.

Afin de rédiger le cahier des charges et de suivre cette étude, Ingénierie 70 a été sollicité afin d'assister la CCPH.


Il convient donc de formaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont le contenu serait le suivant :

- Phase consultation des bureaux d'études :
 - Assistance à la définition des besoins et attentes, évaluation des couts d'étude
 - Recueil des informations
 - Rédaction du cahier des charges, du dossier de consultation entreprise
 - Assistance à l'analyse des offres
 - Assistance au montage des dossiers de subventions
 - ...
- La phase de suivi des études :
 - Organisation des réunions d'avancement avec les bureaux d'étude, comité de pilotage, rédaction des comptes rendus, ...
 - Assistance aux choix techniques
 - Vérification du respect du cahier des charges, ...
 - Vérification du respect des plannings, délais, enveloppes financières
 - Vérification des documents produits par le bureau d'étude
 - ...

Le coût de la prestation facturée par Ingénierie 70 résultera du barème de facturation défini statutairement par Ingénierie 70 et de l'enveloppe financière affectée à l'opération (estimation du cout d'étude).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Ingénierie 70.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20211209-228_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-229_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Eric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNOY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°229/2021

Objet : Fixation du montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2021

Le Président expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté son rapport annuel le 22 juin 2021, ayant pour objet :

- une information sur les implications financières et organisationnelles de la prise de compétence Mobilités qui est effective depuis le 1^{er} septembre 2021,
 - l'évaluation des charges transférées des transports scolaires de la ville d'Héricourt,
 - la prise en charge du Contingent Incendie des Communes membres (sauf Etoyon et Belverne)
- par le biais des attributions de compensation.

Ainsi en application du 1° bis du V de l'article 1609C nonies du Code Général des Impôts, le montant de l'Attribution de Compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des 2/3, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Le Conseil communautaire (délibération n°152 du 6 juillet 2021) ainsi que les conseils municipaux des communes membres se sont prononcés en faveur de la révision libre du montant des attributions de compensation 2021, par délibérations concordantes :

- Brevilliers (délibération cm/2021/09/58 du 06/09/2021)
- Chagey (délibération 2021-28 du 20/08/2021)
- Châlonvillars (délibération du 12/07/2021)
- Champey (délibération 2021-44 du 28/07/2021)
- Chavanne (délibération du 09/07/2021)
- Chenebier (délibération du 17/07/2021)

- Coisevaux (délibération 28 du 12/07/2021)
- Courmont (délibération du 09/07/2021)
- Couthenans (délibération du 17/09/2021)
- Echenans sous Mont Vaudois (délibération 30 du 10/09/2021)
- Etobon (délibération 2021-47 du 30/07/2021)
- Héricourt (délibération 94/2021 du 11/10/2021)
- Luze (délibération du 13/09/2021)
- Mandrevillars (délibération 08/2021/07/08/003 du 08/07/2021)
- Saulnot (délibération 2021-63 du 24/09/2021)
- Trémoins (délibération 21/15 du 19/07/2021)
- Verlans (délibération du 06/09/2021)
- Villers sur Saulnot (délibération 2021-15 du 15/10/2021)
- Vyans le Val (délibération 2021/31 du 06/09/2021)
- Aibre (délibération 2021/402 du 27/09/2021)
- Belverne (délibération 2021/54 du 16/07/2021)
- Laire (délibération 37/2021 du 19/07/2021)
- Le Vernoy (délibération du 10/09/2021)

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-229_2021-DE

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire peut arrêter les montants des attributions de compensation définitives de l'exercice 2021, conformément au tableau ci-après.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'arrêter les montants des attributions de compensation définitives 2021 des communes membres tels que déclinés dans le tableau ci-dessous.

	AC définitives 2021
BREVILLIERS	-11 285,19 €
CHAGEY	-10 084,66 €
CHALONVILLARS	25 461,95 €
CHAMPEY	-10 394,12 €
CHAVANNE	-2 492,07 €
CHENEBIER	-5 619,42 €
COISEVAUX	-5 341,48 €
COURMONT	14,55 €
COUTHENANS	-15 419,72 €
ECHENANS	-13 341,47 €
ETOBON	-3 570,32 €
HERICOURT	-514 531,75 €
LUZE	-16 401,07 €
MANDREVILLARS	-4 178,79 €
SAULNOT	54 067,26 €
TREMOINS	-6 074,84 €
VERLANS	-1 859,67 €
VILLERS S/ SAULNOT	-937,12 €
VYANS LE VAL	-11 059,65 €

AIBRE	38 446,57 €
BELVERNE	28 999,44 €
LAIRE	28 570,42 €
LE VERNOY	8 688,05 €

AC+

184 248,24 €

AC-

-632 591,34 €

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-229_2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°230/2021

Objet : Rapport quinquennal 2016 – 2020 de la CLECT

Le Président expose que la Communauté de communes doit au plus tard pour le 30 décembre 2021, établir, présenter et délibérer sur le rapport quinquennal concernant l'évolution des attributions de compensation (AC) sur 5 années au regard des dépenses liées à l'exercice de ses compétences.

Le rapport quinquennal 2016-2020 (avec zoom 2021) doit permettre de faire un bilan régulier de la mise en œuvre des transferts de compétences des communes à la Communauté de communes et des conséquences sur les montants des AC.

Ce rapport a fait l'objet d'une présentation à la CLECT le mercredi 1^{er} décembre 2021.

Ce rapport doit faire l'objet d'un débat en conseil communautaire et d'une délibération spécifique. Il devra ensuite être transmis aux communes membres de la Communauté de communes pour information. Les conseils municipaux n'ont pas à approuver ce rapport.


Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ACTE** de la réalisation de ce débat et **ADOpte** le rapport présenté.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-231_2021-DE



**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT



N°231/2021

Objet : Signature d'une convention avec le Département du Doubs pour une aide au fonctionnement du RPE

Le Président expose que depuis 2017, année de rattachement de trois communes du Doubs à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, la Communauté de Communes dépose chaque année une demande d'aide au financement pour le service Relais Petite Enfance auprès du Conseil Départemental du Doubs.

Dans le cadre de sa participation au financement des RPE, agréés par la CAF, le Département du Doubs décide chaque année d'attribuer une subvention à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, afin de développer la qualité de son service Relais Petite Enfance.

Le département versera donc à la CCPH pour l'année 2021 la somme de 841,80 euros, au titre de sa participation au financement de 0,10 ETP d'animatrice de RPE sous condition de la signature d'une convention signée avec la CCPH.

Le Conseil communautaire à l'unanimité **AUTORISE** le Président à signer la Convention d'aide au financement du service RPE avec le Département du Doubs pour l'année 2021 et pour les années suivantes afin que la CCPH bénéficie du versement de l'aide précitée chaque année.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20211209-232_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNROY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguée de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°232/2021

Objet : Etude chaufferie bois avec le SIED 70

Le Président expose que le SIED 70 s'est engagée, dans le cadre de sa démarche de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables sur son territoire, dans un programme d'actions basé sur le soutien aux études et aux outils d'aide à la décision des maîtres d'ouvrage publics.

Partenaire du CRTE, le SIED 70 propose aux collectivités la réalisation d'études de faisabilité « bois-énergie », sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents.

Pour cela, la commune de Coisevaux, le Sivv de Coisevaux et la CCPH souhaitent déléguer de concert au SIED 70 la maîtrise d'ouvrage d'une étude qui consiste à évaluer la faisabilité technique et économique du projet d'implantation d'une chaufferie automatique au bois, en proposant des solutions techniques adaptées au contexte et aux possibilités qu'offrent les différents sites et bâtiments identifiés à savoir :

- La salle des fêtes — propriété de la Commune de Coisevaux (géothermie),
- Le pôle éducatif — propriété du Syndicat scolaire (fioul),
- Le périscolaire — propriété de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (fioul),
- Les logements Habitat 70 à proximité (Gaz)

Cette délégation permettra :

- D'optimiser le coût unitaire des études,
- De décharger les collectivités du dossier de financement et de la consultation des bureaux d'études,

- D'éviter aux collectivités d'engager l'intégralité du coût de l'opération,
- De faciliter et de donner une cohérence à l'observation des résultats, par l'intervention d'un seul bureau d'études.

Le coût de l'étude est défini en fonction du nombre de bâtiments inclus dans le périmètre de l'étude et s'il y a vente ou non de la chaleur, issue du réseau.

Pour cette opération, l'ADEME et la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que le SIED 70 apportent un soutien financier à hauteur de 80 %.

L'étude proposera des solutions pour :

- S'assurer la pérennité de l'approvisionnement en plaquettes forestières, en favorisant une logique de développement local. Elle comparera la solution bois à une solution de référence en énergie fossile,
- Monter juridiquement et financièrement les opérations.

Le reste à charge sera réparti à part égale entre la commune de Coisevaux, la Communauté de Communes du pays d'Héricourt et le SIVU. Il est évalué à 1400 € soit 466 € par collectivité.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** le principe de réalisation d'une « étude de faisabilité bois-énergie » pour les bâtiments cités précédemment, avec la commune de Coisevaux et le Sivu de Coisevaux
- **ACTE** la maîtrise d'ouvrage de cette étude au SIED 70,
- **DECIDE** de s'engager à s'acquitter du montant du reste à charge financier établi par le SIED 70 à l'achèvement de l'étude de faisabilité,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette opération.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-232_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20211209-233_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 9 décembre à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
3 décembre 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

31

Nbre de suffrages exprimés

44

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis à Champey, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 3 décembre 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Fernand BURKHALTER, Ouari BELAOUNI, Danielle BOURGON, Sylvie DAVAL, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Patrick ADAM, Luc BERNARD, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Ismaël MOUMAN, Sylvie NARDIN, Patrick PAGLIA, Alain PARCELLIER, Jean-Luc PARIS, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS)

Pouvoirs :

Mmes MM Pascal BOULADE à Michel CLAUDEL / Jean-Claude KUBLER à Sophie SEYRIG / Luc BERNARD à Maryse GIROD / Sylvie CANTI à Martine PEQUIGNOT / Catherine FORTES à Dahlila MEDDOUR / Christophe GODARD à Fernand BURKHALTER / Chantal GRISIER à Christophe VAILLANT / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Patrick PAGLIA à Martine PEQUIGNOT / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Jean-Luc PARIS à Fernand BURKHALTER / Dominique VARESCHARD à Dahlila MEDDOUR / Grégoire GILLE à Ouari BELAOUNI

Assistaient à la séance :

Mme MM Pascal AUBERT (BELVERNE) – Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – André LOUIS (ETOBON) – Michel GERARD (LE VERNY)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Martine PEQUIGNOT
déléguee de la Commune de HERICOURT

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°233/2021

Objet : Cession d'une emprise à l'association des portugais

Le Président expose que l'association des portugais possède un local situé rue de la manufacture à Héricourt.

Elle souhaite acquérir une emprise sur la rue, qu'elle occupe déjà régulièrement avec notre accord, qui appartient à la CCPH, devant ce local afin de pouvoir organiser leurs événements.

La parcelle cadastrée AN 555 est d'une surface de 156 m² selon le plan ci-après. Un passage reste toutefois disponible afin d'accéder au site de la manufacture Hermès.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **VALIDE** la vente de cette parcelle à l'association de portugais à l'euro symbolique, et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 10 décembre 2021

Le Président,